

OFFICIEL

MËSSE DE MINUIT

Il nous paraît opportun de faire le règlement suivant relativement à la messe de minuit, le jour de Noël :

1^o Les propriétaires de bancs ont droit naturellement à leurs bancs pour cette messe ;

2^o Les places des bancs libres seront louées à un prix très modéré; dans aucun église ou chapelle publique ce prix ne devra dépasser vingt-cinq sous.

† PAUL, arch. de Montréal.

6 décembre 1917.

LETTRE DU CARDINAL GASPARRI
A L'ARCHEVEQUE DE SENS

Mgr l'archevêque de Sens s'était fait un devoir, cette année comme tous les ans, d'offrir ses vœux et hommages de vénération filiale au Souverain-Pontife, à l'occasion du double anniversaire de son élection et de son couronnement, les 3 et 6 septembre. Il avait fait parvenir sa lettre par l'entremise du cardinal Gasparri, et l'éminentissime cardinal-secrétaire d'Etat a daigné répondre à son tour par une lettre d'une exceptionnelle importance dans les circonstances actuelles. Nous en donnons la traduction.

SECRETARIERIE D'ÉTAT

DE

Du Vatican, 7 octobre 1917.

SA SAINTETÉ

Monseigneur,

JE vous remercie de tout cœur de l'aimable lettre que vous avez eu la bonté de m'adresser. Le Saint-Père, à qui je me suis empressé de la communiquer, a fort goûté la juste appréciation faite par vous de l'appel pontifical du 1er août dernier en faveur de la paix.

Vous connaissez sûrement, Monseigneur, ma lettre à Mgr l'évêque de Valence. Cette lettre exprime l'étonnement que m'a causé l'attitude généralement hostile de la presse française à l'égard de l'appel pontifical. J'y ai démontré (ce qui du reste ressort avec évidence de la simple lecture du document pontifical) qu'aucun des points indiqués par le Saint-

Père comme
ser le patrie
points sont n
y a dans la l
l'Allemagne
Ma surprise

On a prése
res centraux
est complètem
celles du chan
l'opposition d
lemagne mette
par un retard
l'empereur d'

D'ailleurs, l
n'est besoin de
les déclarations
sances belligér
vive satisfactio
était substantie
points, invitant
compléter, à le
tenant compte,
pirations des p
août.

Ainsi, par ex
France, Anglete
la paix devait êt
magne, l'Autric
dépeuses de guer
quant par là mên
pas exigée. Seul,